

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-deux mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

**PRESENTS** : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, M. COURIO Yan, M. CRIAUD Bernard, M. GLOTAÏN Yvon, Mme LEPERCQ Christine, M. GRENIER Stéphane, M. SORET Vincent, Mme CADOT Marie-Jeanne, M. JAGOT Johann, M. HOCQUART Patrick, M. RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme LEJEUNE Danielle donne pouvoir à M. SORET Vincent, Mme GRUAIS Annick donne pouvoir Mme LOLLIOZ Bernadette, M. SCHMITT Alain donne pouvoir à Mme OJEDA Sylvie

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Mme PRUNIER Agnès, M. ABBEY Mathurin

Madame Bernadette LOLLIOZ a été élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL : Le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2017
- Vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête les comptes comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses Prévues : 2 919 359,00 €  
Dépenses Réalisées : 2 162 868,19 €  
Reste à réaliser : NEANT

Recettes Prévues : 2 919 359,00 €  
Recettes Réalisées : 3 221 531,67 €  
Reste à réaliser : NEANT

#### Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 1 058 663,48 € (excédent)

#### Section d'investissement :

Dépenses prévues : 2 109 259,00 €  
Dépenses réalisées : 938 668,62 €  
Reste à réaliser : 1 168 675,00 €

Recettes Prévues : 2 109 259,00 €  
Recettes Réalisées : 1 628 637,22 €  
Reste à réaliser : 39 999,00 €

#### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 689 968,60 € (excédent)

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
  - affectation complémentaire en réserve : 688 130,00 €
  - résultat reporté en fonctionnement : 370 533,48 €
  - résultat reporté en investissement : 689 968,60 €

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT : Le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2017
- Vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête les comptes comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses Prévues : 106 468,00 €  
Dépenses Réalisées : 61 081,54 €  
Reste à réaliser : NEANT

Recettes Prévues : 106 468,00 €  
Recettes Réalisées : 109 659,32 €  
Reste à réaliser : NEANT

#### Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 48 577,78 € (excédent)

#### Section d'investissement :

Dépenses Prévues : 745 610,00 €  
Dépenses Réalisées : 670 395,86 €  
Reste à réaliser : 69 674,00 €

Recettes Prévues : 745 610,00 €  
Recettes Réalisées : 433 907,96 €  
Reste à réaliser : 426 691,00 €  
Résultat de clôture de l'exercice :  
Investissement : - 236 487,90 € (déficit)

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement la totalité de l'excédent : 48 577,78 €
- Report en section d'investissement la totalité du déficit : 236 487,90 €

**AVENANTS – TRAVAUX SALLE DES COURLIS :**

Le conseil municipal, après avoir délibéré et sur avis de la commission MAPA, approuve à 17 voix pour et 4 abstentions. Le projet d'avenants d'un montant total HT de 3 514,10 € HT. Le marché initial de 44 923,23 € HT est porté après avenants à 48 437,33 € HT.

**DESIGNATION D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DU BIENVEILLANT EN SALLE POLYVALENTE ET CREATION DE SANITAIRES:**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission MAPA, à 14 voix pour et 7 abstentions, confie la maîtrise d'œuvre à la SCP FOREST DEBARRE Architectes pour un montant de 27 540 € TTC.

**BAIL COMMERCIAL SUPERETTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de bail à passer avec la Société à Responsabilité Civile « le P'tit Marché du Coin », repreneur de la supérette.

**CONVENTIONS CADRE – FIBRE OPTIQUE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- Le projet de convention cadre d'occupation de domaine privé communal à passer avec LA Numérique.
- Le projet de convention cadre d'occupation d'utilisation des installations de Génie Civil pour les réseaux de communications électroniques

Et autorise Madame le Maire à les signer.

**ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police pour financer l'acquisition d'un radar pédagogique.

**AGREMENT A LA DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE – LOTISSEMENT « LES CAUDRY :** Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son agrément à la dénomination d'une voie privée desservant le lotissement « Les Caudry », « Impasse de Caudry ».

**VENTES DE PARCELLES COMMUNALES :** Le conseil municipal accepte :

- de vendre la parcelle cadastrée section ZM n°138 à la Tremblais à Monsieur RUIN pour un montant total de 300 €.
- De vendre une partie de la parcelle cadastrée ZI n°290 sise Place du Tilleul à Monsieur ABBEY au prix de 47 € le m².

Pour Extrait Conforme  
PRINQUIAU, le 27 mars 2018

Le Maire,  
Lénaïck LECLAIR



*[Handwritten signature in blue ink]*